

A2020-01



ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR MATHIEU BOISSET DIRECTEUR DES FINANCES DE LA COMMUNAUTAE D'AGGLEMRATION DU BEAUVAISIS

Nous, Caroline CAYEUX, Présidente du Pôle Métropolitain de l'Oise;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18, L 5711-1 à L 5711-4, L 5731-1 et suivants ;

Vu notre élection en tant que Présidente du Pôle Métropolitain de l'Oise lors de la séance du Comité syndical du 25 septembre 2020 ;

Vu la convention de mise à disposition du personnel de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis au profit du pôle métropolitain en date du 18 avril 2020,

Vu la nomination de monsieur Mathieu Boisset en qualité de directeur des finances de la communauté d'agglomération du Beauvaisis,

Vu l'avis des présidents des trois communautés d'agglomération membres du pôle métropolitain de l'Oise,

Considérant que, pour une bonne administration de l'activité du Pôle Métropolitain de l'Oise, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Monsieur Mathieu BOISSET;

ARRETONS

<u>Article 1</u>: Délégation est accordée à Monsieur Mathieu BOISSET, sous notre responsabilité et notre surveillance, pour exercer nos fonctions relatives à la signature :

- des documents à caractère financier du syndicat (budgets, mandats, titres, bordereaux, certifications comptables),

- des mémoires ou factures nécessaires à la réalisation des compétences du Pôle Métropolitain de l'Oise,
- ainsi que tout autre document relatif à la comptabilité du syndicat.

<u>Article 2</u>: Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de l'Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de BEAUVAIS,
- Monsieur le Trésorier de BEAUVAIS MUNICIPAL,
- L'intéressé.

La Présidente,

Caroline CAYHUX

DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE DE L'OISE LE 29 DEC. 2000

